Alpes de Haute Provence Commune d'AUBIGNOSC

Membres en exercice : 15 Présents : 12 Votants : 13 Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

DCM N°22/2021

Envoyé en préfecture le 22/04/2021

Reçu en préfecture le 22/04/2021

Affiché le

ID : 004-210400131-20210408-202122LOYERS-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08 avril 2021

---- L'an deux mille vingt-et-un

le huit avril à 18 heures 15

le conseil municipal de la commune d'AUBIGNOSC dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil sous la présidence de Monsieur René AVINENS, Maire.

--- Date de la convocation : 31 mars 2021

Membres présents :

Physiquement: MMes & MM. AVINENS René, ROBERT Frédéric, TURCAN Nicole, DELMAERE Christian, CHAILLAN André, SECHEPINE Elisabeth, LATIL Yves, DANEL Mauricette, LERDA Serge, ARMINGOL Elisabeth.

Réunion via Zoom L MACCARIO Entries et WALCZAK Franck

<u>Réunion via Zoom</u> : **MACCARIO** Fabrice et **WALCZAK** Franck

<u>3 Absent(s) excusé(s)</u>:, **ISNARD** Wilfried, **MARTINELLI** Nicolas et **WEBER** Hélène

1 Pouvoir : **WEBER** Hélène à **DANEL** Mauricette

Secrétaire de séance : Frédéric ROBERT

OBJET: VENTE DES GITES 1-2-3 EXONERATION DU LOYER DE MARS 2021

- ---- Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que la vente des 3 pavillons communaux « gite 1 », « gite 2 » et « gite 3 » est intervenue le 19 mars 2021.
- ---- Il précise, dès lors, que la part des 12/30 ° doit être remboursée aux nouveaux propriétaires.
- ---- Il propose de remboursement l'intégralité des loyers de mars 2021 pour les trois gites.
- ---- Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :
- * **DECIDE** d'exonérer les locataires des gites 1, 2 et 3 du loyer de mars 2021 pour les 18/30° restant.
- * AUTORISE le maire à procéder à l'annulation des titres de recettes correspondant.
- ----- Fait et délibéré à AUBIGNOSC, les jour, mois et an que dessus.

